

**Règlement de participation**  
**« Abonnez-vous aux alertes! »**

**Dates de la promotion**

Le concours est organisé par la Société des traversiers du Québec (ci-après « STQ »). Il débute le 29 septembre 2014 et se termine le 17 octobre 2014 à 9h30, heure normale de l'Est (HNE).

**Admissibilité**

À l'exception des employés, représentants, agents de la STQ et toutes personnes avec qui ils sont domiciliés ou y résident, le concours s'adresse à toute personne s'étant abonnée aux alertes et qui est âgée de 18 ans et plus.

**Tirage**

Le tirage électronique aura lieu dans les bureaux de la Société des traversiers du Québec (STQ), situés au 250 rue Saint-Paul à Québec, le lundi 20 octobre 2014 à 9h30, heure normale de l'Est (HNE) parmi toutes les personnes abonnées aux alertes de modification de service de la STQ.

Le gagnant sera contacté par courriel ou par téléphone. Dans l'éventualité où le gagnant n'aurait pas été joint d'ici le lundi 3 novembre 2014, la STQ se réserve le droit de décerner le prix à un deuxième gagnant qui sera déterminé selon les modalités de tirage du premier gagnant.

**Comment participer au concours et texte des interventions « live » :**

Les personnes désirant participer au concours doivent s'abonner aux alertes en se dirigeant vers traversiers.com. Celles qui sont déjà abonnées aux alertes sont automatiquement éligibles au concours.

*« Soyez avisés en temps réel des modifications de services de traversiers en vous abonnant aux alertes et recevez les par courriel, par texto ou par télécopieur! Abonnez-vous et courez la chance de gagner iPad Air 16 GO. Détails sur [traversiers.com](http://traversiers.com) »*

**Prix et description**

Tablette électronique iPad Air 16 GO de Apple

Le prix attribué dans le cadre de ce concours n'est pas transférable ni monnayable, ni échangeable et doit être accepté tel que décerné.

### **Conditions relatives à la prise de possession du prix**

- a) la personne gagnante devra présenter une pièce d'identité valide avec photo; permis de conduire, carte d'assurance-maladie, passeport etc., afin de réclamer son prix au siège social de la STQ ou par la poste, le cas échéant;
- b) la personne gagnante s'engage à signer, tout document requis confirmant l'acceptation et le respect des conditions d'utilisation du prix mentionnées au présent règlement et prévoyant toute autre condition applicable à l'utilisation du prix, à défaut de quoi elle perdra droit à son prix et la STQ se réserve le droit de décerner son prix à un deuxième gagnant selon les modalités de tirage du premier gagnant;
- c) le concours sera publicisé dans les navires et les gares de la STQ, sur le site Web de la STQ et dans différentes stations radiophoniques du Québec;
- d) le prix doit être accepté tel quel et ne peut être vendu, cédé ou échangé contre de l'argent comptant;
- e) en participant au concours, tout gagnant autorise la STQ à utiliser son nom, photographie, voix, image à des fins publicitaires ou autres, et ce, sans aucune forme de rémunération;
- f) la STQ n'encourra aucune responsabilité pour des coordonnées incomplètes ou incompréhensibles de la part des abonnés. La STQ se réserve le droit de rejeter tout abonnement incomplet, illisible ou comportant une erreur humaine et de procéder à la sélection d'un nouveau gagnant;
- g) la STQ se dégage de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit se rattachant au prix et au concours, notamment mais sans limiter la généralité de ce qui précède, une défaillance technique des réseaux ou du système informatique, du piratage informatique des serveurs, une situation hors de son contrôle et un cas fortuit;
- h) la STQ se réserve le droit de modifier ou annuler, sans préavis le présent concours;
- i) le présent concours est régi selon le droit applicable au Québec et, en cas de contestation, les tribunaux du Québec, district judiciaire de Québec sont seuls compétents;
- j) le nom du gagnant sera disponible dès le lundi 20 octobre 2014 à 9h30, heure normale de l'Est (HNE) aux bureaux de la STQ, et ce, pour une période de 14 jours;
- k) le règlement du concours est disponible, pour toute la durée du concours, aux bureaux de la STQ, situés au 250, rue Saint-Paul, Québec (Québec) G1K 9K9 et sur le site internet [www.traversiers.gouv.qc.ca](http://www.traversiers.gouv.qc.ca)